



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 16 Octobre 2024
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO.

POUVOIRS : OLIVIER BRUN A MARIE SEDANO, LIONEL TCHAREKLIAN A PHILIPPE DOREY, ALAIN SOLAZZI A ARNAUD MERCIER, DAVID THUILLIER A FRANCOISE WELLER.

ABSENTS : ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA.

Délibération n° N° D2024-168

Objet SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT « ALVEOLE + » ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION DES USAGERS DE LA BICYCLETTE DU PROGRAMME « ALVEOLE + »

Exposé des motifs:

Le manque de stationnement vélos est un frein majeur au développement de la pratique du vélo. Un stationnement de qualité, bien dimensionné, aide à lutter efficacement contre le vol et le vandalisme et, ainsi, encourage et développe la pratique du vélo.

Dans le cadre de son Agenda 2030 (défi 2 / objectif 1) et de son plan mobilité active, la ville de Venelles s'est engagée à développer les places de stationnement pour les vélos, ainsi que la pratique du vélo pour tous les publics. Aujourd'hui, elle doit financer l'installation de plus de 220 arceaux à vélo dans les écoles et sur tout le territoire de la commune ainsi que des garages à vélo moyenne et longue durée.

Financé dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), le programme « Alvéole Plus » vise à financer d'ici fin 2024 le déploiement de 100 000 places de stationnement vélo, auprès d'un public large : les espaces et sites publics, les écoles et établissements d'enseignement, les copropriétés privées (à usage principal d'habitation), les gares et pôles d'intermodalité, l'habitat social, les espaces pour les

En sus, le Programme Alvéole Plus propose et prend en charge intégralement, deux services additionnels :

- Le conseil : destiné à accompagner, en amont de la réalisation, certains bénéficiaires dans la définition d'un de leurs projets de stationnements.
- La formation à la mobilité vélo : destinée à accompagner, en aval de la réalisation, certains publics à acquérir les bons réflexes de circulation à vélo.

La charte décrit les modalités à respecter pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement proposé et les règles d'utilisation de la plateforme Alvéole Plus pour les échanges de documents.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu Loi d'Orientation des Mobilités de décembre 2019

Vu le 2e Plan Vélo National du 20 septembre 2022

Vu l'Agenda 2030 (Défi 2/Objectif 1 : Améliorer et développer les pistes cyclables et faciliter la pratique du vélo)

Vu le Plan mobilité de la commune de 2023

Vu le Plan de déplacements établissement scolaire (PDES) de l'école des Cabassols de 2024

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la Charte d'engagement de la collectivité dans le programme Alvéole Plus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer, par voie dématérialisée, la Charte.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès de la fédération des usagers de la bicyclette gestionnaire du programme « Alvéole Plus ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ


Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au

Le directeur général des services,

Philippe SANMARTIN 

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20241021-dm2024_0168-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2024